

N° 112 - mensuel - décembre 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

**Ministère de la culture
et de la communication**



LE SCHÉMA DIRECTEUR DU GRAND VERSAILLES

**Les chantiers
immobiliers
du ministère
de la culture**

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Dossier

L'état des lieux des chantiers immobiliers du ministère de la culture et de la communication

Actualité

Page 4

Le débat national sur l'avenir du spectacle vivant s'organise

Page 5

Le premier service français éducatif de vidéo à la demande

Page 6

La commission Rémond propose le transfert de propriété de certains monuments historiques affectés au ministère

Page 13

La modernisation du régime de soutien à l'industrie du vidéogramme est confirmée

Portrait

Page 16

Didier Fusillier : « Bienvenue à Lille 2004 »

Couverture : A Versailles, détail du Plafond de Mercure en cours de restauration.

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti

Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy

Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro :

01 40 15 83 65 assisté de Valérie Leroy

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : PLB communication

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 30 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

ministère de la culture et de la communication

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DES TRAVAUX D'HERCULE AU CHÂTEAU DE VERSAILLES

Jean-Jacques Aillagon et Christine Albanel, présidente de l'établissement public de Versailles, ont présenté, le 30 octobre, le schéma directeur d'aménagement du « Grand Versailles ». La première phase de cette opération d'envergure s'échelonna de 2003 à 2009 et s'élève à 135 millions d'euros. Au programme : amélioration de la sécurité et réorganisation de l'accueil des visiteurs.

Première campagne de travaux d'envergure depuis Louis-Philippe, ce vaste projet global de restauration et de rénovation, qui sera découpé en trois grandes phases d'exécution s'échelonna sur une durée de dix-sept ans et son coût global est estimé à environ 390 millions d'euros.

Les principaux objectifs pour suivis par le schéma directeur sont les suivants :

» restituer au château tout son éclat, en poursuivant la restauration des bâtiments (et notamment celle des façades et des toitures) ainsi que celle, déjà largement entamée, des jardins ;

» redéployer des circuits de visite pour favoriser la qualité de la découverte du monument dans toute sa richesse et mieux répartir les flux de visiteurs ;

» développer des services au public - dont l'accueil est le maillon primordial - pour améliorer le confort et l'agrément des visiteurs ;

» rationaliser le musée pour optimiser le déploiement des collections thématiques, en pro-

fitant notamment des espaces libérés dans le château par le transfert des services administratifs et techniques dans le Grand Commun ;

» revoir l'ensemble des équipements techniques pour assurer une sécurité renforcée du public et du patrimoine.

La première phase de travaux

La réalisation de la première phase du schéma directeur s'échelonna de 2003 à 2009 et son financement sera assuré par une enveloppe de 135 millions d'euros. Elle portera notamment sur :

» l'amélioration de la sécurité du site, avec l'installation d'une détection incendie et d'un dispositif d'alarme visuelle et sonore pour l'évacuation du public, la mise en sécurité de l'Opéra Royal (qui, du fait de sa structure entièrement réalisée en bois, est d'une très grande vulnérabilité au feu), la rénovation des équipements techniques, et le renforcement de la protection du château contre les risques d'intrusion et de vandalisme.

» la réorganisation complète de l'accueil des visiteurs et des circuits de visite du château autour de la cour Royale. Au dispositif actuel d'entrée des visiteurs dans le château, constitué de six entrées différentes, sera substitué un dispositif beaucoup plus simple : les visiteurs n'entreront plus dans le château que par deux entrées : le pavillon Gabriel, au nord, réservé aux groupes, et le pavillon Dufour, au sud, réservé aux individuels. » l'achèvement de la restauration

de la grande façade du château sur les jardins, celle de la cour de Marbre et de la cour Royale, et, avec le rétablissement de la grille entre les pavillons Dufour et Gabriel, la remise à son niveau d'origine du sol de la cour Royale.

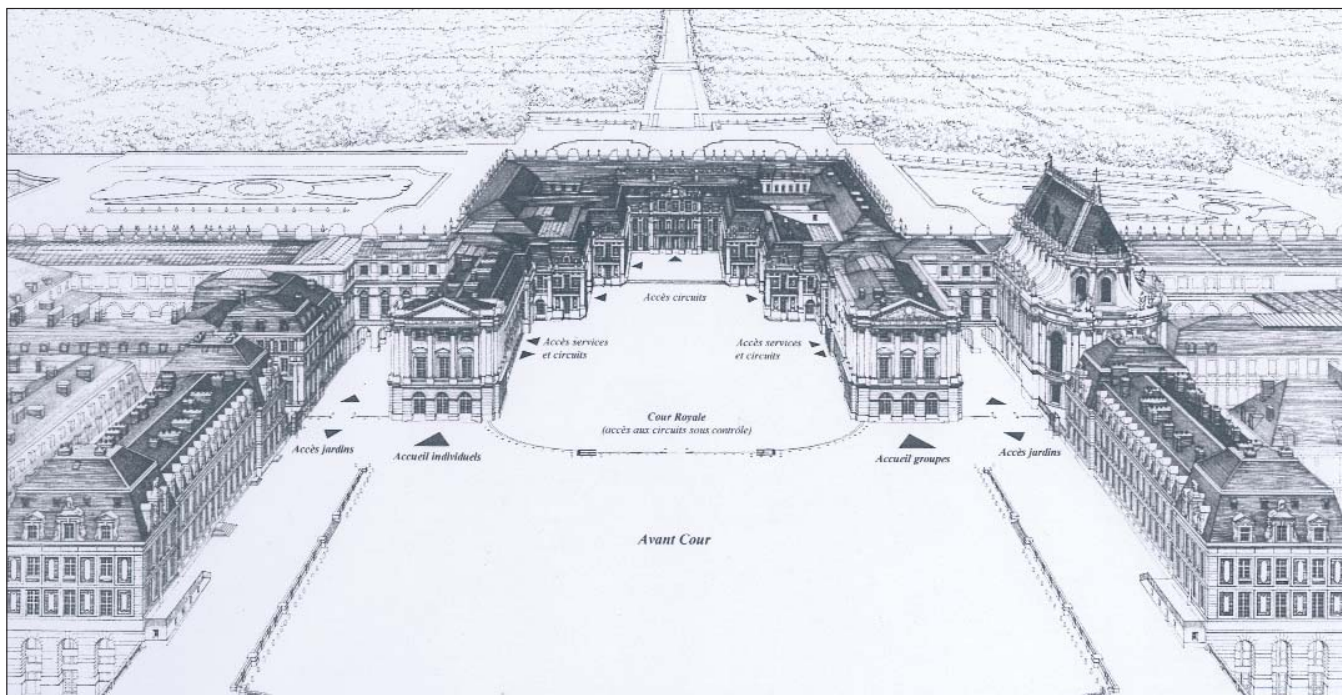
» la poursuite de la restauration du parc qui portera, au cours de cette première phase, sur deux secteurs : la partie centrale du Jardin, située immédiatement en contrebas des terrasses et parterres du château, et constituée des bosquets des Bains, d'Apolon, des Rocailles et du parterre de Latone ; et le parc du Grand Trianon, dont la replantation qui vient de commencer sera poursuivie et achevée.

L'aménagement du Grand Commun

L'un des volets les plus ambitieux du schéma directeur est incontestablement la réappropriation par l'établissement public de Versailles du Grand Commun. Construit dans la seconde moitié du XVII^e siècle pour accueillir les services nécessaires au château, cet édifice était devenu, depuis le XIX^e siècle, l'hôpital militaire Larrey. Libéré par le ministère de la Défense, il offre à l'établissement public 13 000 m² de plancher qui vont permettre de regrouper les services administratifs jusqu'alors dispersés dans le château et ses dépendances. Ultérieurement, y seront également logés la bibliothèque et la documentation, et un Centre de recherches « Images et civilisation de cour », centré sur les XVII^e et XVIII^e siècles et sur le phénomène du pouvoir, ses lieux, ses usages et

3/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DÉCEMBRE 2003



Projet « Grand Versailles » 2003-2009, accès public, état futur © illustration Jean-Claude Le Guillou.

sa représentation.

Les différents espaces libérés par le transfert des services administratifs (le pavillon Dufour notamment) permettront d'améliorer l'accueil des visiteurs et de réorganiser les circuits de visite du château.

Ces espaces accueilleront les services de l'Etablissement public de Versailles actuellement implantés dans le pavillon Dufour, l'aile Vieille et l'aile du Nord. Le sous-sol recevra quant à lui les nouvelles installations techniques primaires du château (poste principal de livraison électrique, groupes électrogènes de secours, poste principal de livraison de chaleur et poste de production de froid) ainsi que les locaux nécessaires à la maintenance et à l'exploitation de ces installations.

LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DU PROJET

L'enveloppe de 135 millions d'euros attribuée au financement de la première phase du projet du « Grand Versailles » (État : 105,8 millions d'euros - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles : 29,2 millions d'euros) sera affectée :

- » pour 34 % aux travaux de sécurité ;
- » pour 26 % à l'amélioration de l'accueil ;
- » pour 14 % à la première phase d'aménagement du Grand Commun (y compris les locaux techniques primaires et le clos/couvert) ;
- » et enfin, pour 26 % aux stricts travaux de restauration et notamment à la poursuite de la replantation du parc.

LE PLAFOND DU SALON DES NOBLES DE LA REINE RESTAURÉ

Après un an de travaux, le grand public peut désormais redécouvrir le plafond de Mercure, peint par Michel II Corneille, dans le salon des Nobles de la Reine, restauré avec le soutien de la Fondation BNP Paribas.

Cette action de mécénat s'inscrit dans le cadre du programme « BNP Paribas pour l'Art », qui a permis à ce jour de restaurer une soixantaine d'œuvres d'art abritées dans une quarantaine de musées de France.

Elle marque également une nouvelle étape dans le partenariat entre le Fondation BNP Paribas, la Direction des musées de France et l'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles, après la restauration, en 1997, du *Repas chez Simon*, chef-d'œuvre de Véronèse, et celle, en 2001, de *L'Apothéose d'Hercule*, plafond peint par François Lemoyne.

Les œuvres de Michel II Corneille (1642 - 1708) qui décorent le plafond de ce salon et qui sont toutes dédiées au dieu Mercure, ont été commandées à l'artiste vers 1671 et mises en place en 1681.

Leur restauration a été réalisée en collaboration avec le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). Elle a été menée par une équipe de onze restaurateurs et a duré onze mois, de novembre 2002 à septembre 2003.

LE DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DU SPECTACLE VIVANT S'ORGANISE

17 auditeurs-rapporteurs autour de 5 thèmes prioritaires

Chargé par Jean-Jacques Aillaon d'organiser le débat national sur l'avenir du spectacle vivant, Bernard Latarjet a réuni autour de lui une équipe de dix-sept auditeurs-rapporteurs et a défini cinq thèmes prioritaires. Un débat souhaité par le ministère de la culture et de la communication afin de regrouper et de confronter tous les acteurs du monde artistique et institutionnel.

La mission qui vient d'être constituée pour nourrir le débat national sur le spectacle vivant, étudiera plusieurs questions prioritaires liées aux perspectives d'évolution de ce secteur dans notre pays. Autour de Bernard Latarjet, président du parc et de la grande halle de la Villette, une équipe de dix-sept auditeurs-rapporteurs, composée de professionnels du spectacle, de syndicats, de représentants de sociétés civiles, de fédérations et de compagnies travaillera.

Diagnostic préalable

Au cours d'une phase de concertation préalable entre le 19 septembre et le 31 octobre 2003, trente organisations (syndicats d'entreprises et d'employés, sociétés civiles, associations d'élus territoriaux) ont été consultées sur l'ordre du jour et la méthode du débat national. Au terme de cette phase préparatoire, le débat sera organisé en deux phases : de début novembre à fin janvier 2004 se déroulera une pré-synthèse des questions prioritaires fondées sur la consultation et l'expression du

plus grand nombre d'acteurs. La seconde phase quant à elle, approfondira les questions sélectionnées précédemment, pendant une période de trois mois à partir de février 2004.

C'est sur la base de ce diagnostic que le ministre entend clarifier ces questions complexes et recréer un dialogue entre les différents acteurs du secteur du spectacle. Ce débat devrait permettre notamment de finaliser le plan de soutien à l'emploi artistique demandé par le Président de la République et de préparer le projet de loi sur le spectacle appelé de ses vœux par le Premier Ministre.

Des forums, des tables rondes, des auditions et des séminaires seront ainsi mis en place afin de rassembler un maximum d'informations, de témoignages et de prises de position.

Cinq thèmes prioritaires

A l'ordre du jour du débat national, cinq grands ensembles de questions organiseront le travail et les consultations. Les thèmes du débat porteront donc essentiellement sur les enjeux du spectacle vivant face aux changements observés ces dernières années (thème 1), sur le statut des métiers liés au travail artistique (thème 2), sur la décentralisation, le partage des responsabilités publiques entre l'État et les collectivités territoriales (thème 3), sur la refonte des réseaux d'établissements subventionnés (thème 4) et enfin sur la politique économique de création, de production et de diffusion (thème 5). Pour sim-

plifier cette tâche, un « coordinateur » a été désigné pour chaque thème et groupe de réflexion.

Un programme qui met en avant l'étendue et l'ampleur du travail à venir pour les différents acteurs du secteur.

La mission a ouvert depuis le 6 novembre un site Internet afin de recueillir et d'exploiter les contributions de tous ceux qui souhaiteront s'exprimer :

www.debat-spectacle.org

Grand Palais - Porte C,
Avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

COMPOSITION DE LA MISSION POUR UN DEBAT SUR LE SPECTACLE VIVANT Autour de Bernard Latarjet sont réunis :

Laurent Bayle,
directeur général de la Cité de la Musique ;

Abraham Bengio,
adjoint au délégué général à la langue française et aux langues de France ;

Françoise Benhamou,
professeur d'économie à l'Université de Rouen et chercheur au Matisse, Université de Paris-1 ;

Jacques Blanc,
directeur de la scène nationale de Brest ;

Bruno Boutleux,
directeur des Jeunesses Musicales de France ;

Alain Garlan,
directeur adjoint du théâtre Gérard Philipe (CDN de Saint-Denis) ;

Dominique Goudal,
directrice de l'espace Jules Verne (théâtre de Brétigny-sur-Orge) ;

Pascale Henrot,
co-directrice du festival Paris quartier d'été ;

Fabien Jannelle,
directeur de l'Onda (office national de diffusion artistique) ;

Robert Lacombe,
ancien directeur de l'Institut Français de Budapest ;

Stéphane Le Sagère,
directeur de la fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles ;

Alain Meilland,
directeur des affaires culturelles de Bourges ;

Jacky Ohayon,
directeur du théâtre Garonne à Toulouse ;

Bruno Ory-Lavollée,
ancien directeur général de la Comédie Française ;

Olivier Poubelle,
directeur d'Astérios productions ;

Michel Sala,
directeur général du Centre National de la Danse à Pantin ;

Jean-Marie Songy,
directeur des festivals d'Aurillac et de Chalons-en-Champagne.

LE PREMIER SERVICE FRANÇAIS DE VIDÉO ÉDUCATIVE À LA DEMANDE



Page d'accueil du site lesite.tv suivie de différents exemples illustrant les disciplines Sciences de la Terre et Français-Lettres © D.R.



Jean-Jacques Aillagon et Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, ont inauguré le 19 novembre au Salon de l'éducation *lesite.tv*, premier service français de vidéo éducative à la demande via internet. Cet outil s'inscrit dans le cadre des actions éducatives de la chaîne pédagogique France 5 et bénéficie de l'accord-cadre triennal du 12 mai 2003 signé entre France 5, le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

En lançant *lesite.tv* (service interactif de télévision éducative), France 5 et le Centre national de la documentation pédagogique (CNDP) contribuent à l'évolution des pratiques pédagogiques. *lesite.tv* permet en effet aux enseignants, documentalistes et élèves d'utiliser en classe du matériel vidéo pédagogique en correspondance avec

les programmes scolaires. Le catalogue audiovisuel disponible est composé de courtes séquences, livres de droits, issues des émissions de France 5, des programmes du CNDP et d'autres producteurs publics ou privés, soit quelque 800 séquences audiovisuelles (représentant 4 200 minutes de programmes). Cinq disciplines (histoire, géographie, sciences de la vie, sciences de la Terre et maîtrise des langages) sont concernées par *lesite.tv* qui est destiné aux écoles, collèges et lycées. En coopération avec le centre national de la cinématographie, une sixième discipline devrait voir le jour prochainement : l'enseignement artistique. Par ailleurs, un magazine hebdomadaire propose notamment une série de grands entretiens pour développer une encyclopédie des savoirs.

Dès le lancement du site, 600 établissements connectés dans

toute la France, répartis sur une vingtaine de villes, départements ou régions en seront les premiers utilisateurs. L'objectif est de mettre à la disposition des collectivités territoriales un service éducatif innovant, apportant du « contenu » à leurs investissements en faveur du programme informatique en milieu scolaire. Les lycées français à l'étranger pourront aussi en bénéficier. De nombreux partenaires ont contribué

à la réalisation de *lesite.tv* et l'objectif est d'élaborer une véritable plateforme mult média avec les ressources de la Réunion des musées nationaux, du musée du Louvre, du Centre national de recherche scientifique, de la Documentation française, de la Cité des sciences, du Mémorial de Caen, de France Télévisions Distribution ou de la BBC, Gédéon, Marathon, VM Production, Les Films d'Ici, Public Sénat, etc.

SALON DE L'ÉDUCATION : UNE CONVENTION AVEC L'IRCAM

Jean-Jacques Aillagon et Xavier Darcos ont signé le 19 novembre avec l'Institut de recherche et de création acoustique / musique (Ircam) une convention qui lui permettra de créer de nouveaux outils, notamment des logiciels, pour l'enseignement spécialisé de la musique.

Décentralisation

LA COMMISSION RÉMOND PROPOSE LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE CERTAINS MONUMENTS HISTORIQUES AFFECTÉS AU MINISTÈRE

René Rémond, a remis le 17 novembre à Jean-Jacques Aillagon son rapport sur la répartition entre l'État et les collectivités locales des monuments historiques affectés au ministère de la culture et de la communication. Ce rapport intervient dans le cadre du projet de loi de décentralisation actuellement en discussion au Parlement qui prévoit la possibilité d'un transfert de propriété aux collectivités locales.

Le 23 juillet, Jean-Jacques Aillagon avait demandé à René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques, de proposer des critères permettant de distinguer les monuments historiques qui doivent demeurer propriété de l'État et ceux qui peuvent être transférés aux collectivités locales. Son examen a porté sur quelque 300 monuments historiques et sites archéologiques appartenant à l'État et affectés

au ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine), les cathédrales étant exclues de la réflexion.

René Rémond a constitué une commission réunissant élus, experts du patrimoine et universitaires chargée de concevoir les critères objectifs pouvant fonder une nouvelle répartition des monuments entre État et collectivités locales. Ils se répartissent de la façon suivante : 136 édifices dont la commission a jugé qu'ils devraient demeurer propriété de l'État et 162 monuments pour lesquels elle a estimé que le transfert était souhaitable ou possible.

Jean-Jacques Aillagon arrêtera en début d'année 2004 la liste des monuments dont il proposera la propriété aux collectivités territoriales. Elle sera fixée par décret au Conseil d'État après le vote de la loi.

La mémoire de l'État

La commission Rémond a considéré que la propriété des collectivités territoriales devait être la règle, et que c'était le maintien dans le domaine de l'État qui devait être justifié par des raisons particulières. Elle a insisté pour que le transfert ne soit pas considéré comme une « rétrogradation » de ces monuments, alors même que la décentralisation est devenue un principe constitutionnel.

Elle propose le maintien dans



Le château Gaillard dans l'Eure pourra devenir la propriété d'une collectivité locale © D.R.

le domaine de l'État de tout ce qui incarne la mémoire de la nation : champs de bataille et cimetières militaires ; palais nationaux, dont beaucoup ont été la résidence des dynasties qui ont régné sur la France ou été associés à des événements de notre histoire nationale ; monuments qui rappellent nos gloires, ou, à l'inverse, perpétuent le souvenir de nos discordes ; monuments de notoriété internationale ou dont le rayonnement en fait un élément du patrimoine européen ou universel ; sites archéologiques dont le nom date les époques de la préhistoire ; monuments liés à des relations de l'État français avec des nations étrangères.

S'y ajoutent certains sites, comme les grottes ornées, dont la grande fragilité exige des moyens d'entretien et de conservation que l'État est le mieux à même de pouvoir assurer.

La commission présidée par René Rémond suggère aussi que l'ensemble des monuments et sites qui ne répondent pas à ces critères soient proposés en toute propriété aux collectivités territoriales, qui seront les mieux à même de les intégrer dans une dynamique territoriale, propice à leur mise en valeur et au développement de leur fréquentation touristique.

D**Ministère de la culture
et de la communication****Dossier**

LES CHANTIERS IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Dès son arrivée en mai 2002, Jean-Jacques Aillagon a souhaité une remise à plat des grands projets immobiliers portés par le ministère. A l'issue de cet examen, le ministre a présenté en octobre 2002, les grandes lignes de sa politique en matière immobilière.

En particulier, il a souhaité rationaliser les projets engagés comme l'installation de la Cinémathèque française ou la Cité de l'architecture et du patrimoine, favoriser les projets en régions, comme le projet du Musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée et inciter l'implantation d'antennes en régions des grands établissements culturels

parisiens, comme le projet du Centre Pompidou à Metz et celui développé par le Musée du Louvre. Cette orientation s'est notamment traduite dans le budget 2004, où, pour la première fois, le montant des investissements en région est supérieur à celui de l'Ile-de-France.

Pour autant, les projets du ministère en Ile-de-France se poursuivent à un rythme soutenu : Grand Versailles (voir page 2 et 3), Musée du quai Branly, Grand Palais, Cinémathèque française, Cité de l'architecture et du patrimoine, restauration du centre historique des archives nationales et mise en œuvre d'un projet de Centre des archives.

LES GRANDS CHANTIERS IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

État des lieux et perspectives

UN IMMEUBLE POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Projet phare du ministère de la culture et de la communication, le rassemblement de ses services, aujourd'hui dispersés dans de nombreux sites à Paris, aura lieu dans un ensemble immobilier situé rue Saint-Honoré. Les travaux ont pour but de favoriser un meilleur fonctionnement de l'administration centrale, en mettant notamment en place de nouvelles procédures de travail et en proposant un meilleur accueil du public. Aujourd'hui, la pose d'une résille sur l'ensemble des bâtiments (l'opération est en voie d'achèvement) est l'aspect le plus spectaculaire d'une opération qui entend ainsi valoriser, en l'unifiant, l'image du ministère de la culture

Livraison prévue : automne 2004. **Budget prévisionnel :** 65,4 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Francis Soler et Frédéric Druot

CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

Le projet dénommé désormais « Cinémathèque française » rassemblera au 51, rue de Bercy, dans le bâtiment conçu par l'architecte américain Frank O'Gehry pour l'American Center, plusieurs institutions : la Cinémathèque française elle-même fondée en 1936 par Henri Langlois, le Musée du cinéma, la Bibliothèque du film (BiFi) et une partie du service des Archives du film. Les travaux d'aménagement intérieur sont en cours. On attend aussi la désignation d'un maître d'œuvre pour le Musée Henri Langlois début 2004.

Ouverture au public : 2005. **Ouverture du musée :** 2006. **Budget prévisionnel :** 33,9 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Dominique Brard/Atelier de l'Ile



Immeuble de la rue Saint Honoré © EMOG

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La Cité de l'architecture et du patrimoine est destinée à présenter l'histoire et l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Elle rassemblera dans l'aile Paris du Palais de Chaillot, les collections du Musée des monuments français, une nouvelle galerie d'architecture moderne et contemporaine, un centre de diffusion de l'architecture contemporaine, intégrant une bibliothèque ouverte à tous et un centre de formation et de recherche sur l'architecture et le patrimoine. Les travaux sont actuellement en cours pour une ouverture fin 2005. Dans l'attente, la préfiguration de la Cité a été installée au Palais de la porte Dorée, ex musée des arts d'Afrique et d'Océanie, permettant ainsi de mettre en place la structure ayant la charge de gérer ce projet et de maintenir en activité ce très beau bâtiment construit pour l'exposition de 1937.

Livraison prévue : fin 2005. **Budget prévisionnel :** 55,4 millions d'euros

Maîtrise d'œuvre : J.F. Bodin/Gao Ideasy projects

CARRÉ COLBERT

Le Carré Colbert, situé dans le 2^e arrondissement de Paris, accueillera l'Institut national du patrimoine (INP), les locaux d'enseignement et de recherche de l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA), ainsi que les partenaires de cet établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale. Dans la galerie Colbert s'ouvriront des espaces d'accueil, d'exposition et de réception, une nouvelle librairie, l'auditorium, le restaurant des personnels et une cafétéria.

Livraison prévue : fin 2003. **Ouverture :** début 2004. **Budget prévisionnel :** 21,3 millions d'euros

Maîtrise d'œuvre : Dominique Pinon et Pascale Kaparis

LE QUADRILATAIRE RICHELIEU

Cette rénovation doit permettre, d'une part, l'installation de la bibliothèque du nouvel Institut d'histoire de l'art dont une partie des collections seront en libre accès, et de la bibliothèque de l'École nationale des chartes ; le redéploiement des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale de France demeurant sur le site Richelieu, ainsi que celui des services d'accueil, de restauration des documents. La modernisation des bâtiments s'accompagnera d'une mise à niveau des installations techniques et de sécurité. Les conditions de conservation des collections et d'accueil du public seront améliorées, ainsi que celles d'accès aux catalogues informatisés et de communication des collections.

Engagement des travaux : à partir de 2004. **Budget prévisionnel :** études en cours

Maîtrise d'œuvre : en cours

MUSÉE D'ORSAY

Ouvert il y a dix-sept ans, le musée d'Orsay est aujourd'hui victime de son succès : files d'attente de plus en plus fréquentes, espaces d'expositions temporaires saturés et conditions de travail des agents difficiles... A ce constat, s'ajoute la dégradation des structures métalliques extérieures constatée en 1998 qui a obligé à une intervention urgente pour des raisons de sécurité. Les travaux de rénovation des espaces d'expositions temporaires ont été achevés en 2001. L'ensemble des espaces d'accueil et la boutique-librairie de la RMN devraient rouvrir au public en avril 2004.

Livraison prévue : fin janvier 2004. **Budget prévisionnel :** 15,9 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Adeline Rispal et Repérages



Centre national de la danse © Luc Boegly /EMOC/juillet 2003



Chantier du Grand Palais, Paris © Patrick Tourneboeuf/EMOC/Tendance Floue.



Odéon, théâtre de l'Europe © Laure Vasconi/EMOC, juillet-septembre 2003

THÉÂTRE DE L'ODEON

Classé monument historique, l'Odéon, édifié par les architectes Peyre et de Wailly entre 1780 et 1782 et reconstruit entièrement après les incendies de 1799 et de 1818, est l'une des dernières grandes scènes publiques parisiennes à ne pas avoir fait l'objet d'une rénovation d'ensemble. Les principaux objectifs de la réhabilitation, outre l'amélioration du confort du spectateur et la restauration des décors, sont la mise aux normes de sécurité et la rénovation de l'appareillage scénique. Le plafond peint par André Masson a été déposé en août 2003 et le démantèlement complet de la salle et de la scène sont en cours.

Livraison prévue : automne 2005. **Budget prévisionnel :** 34,3 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Alain-Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques

GRAND PALAIS

Les travaux de restauration du bâtiment

Inauguré en 1900 pour l'Exposition Universelle, le Grand Palais a connu d'importants tassements et mouvements de bâtiment. La chute d'un rivet de la charpente de la nef en 1993 a entraîné la fermeture du bâtiment. Les travaux de restauration de la nef sud ont été achevés. La restauration du dôme et de la verrière de la nef nord sont en cours. La fin des travaux de confortation (fondation, charpente, verrière) pour la partie sud est prévue mi-2004 et pour la partie nord fin 2006. La fin des travaux de restauration est quant à elle prévue en 2006.

Budget prévisionnel : 125 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Alain-Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques

Le lancement d'une procédure de délégation de service public

Afin de permettre la réouverture de la grande nef au profit de manifestations temporaires à vocation culturelle et commerciale, le ministre souhaite engager une procédure de délégation de service public visant à confier à un opérateur spécialisé les travaux d'aménagement intérieur et de gestion de ce lieu. Le choix de ce délégataire interviendra dans le courant du premier semestre 2004 en vue d'une réouverture totale en 2007. Les galeries nationales du Grand Palais et le Palais de la découverte bénéficieront dans ce cadre d'espaces renouvelés, mieux adaptés à leurs besoins.

UNION CENTRALE DES ARTS DECORATIFS

Dernière étape du projet du Grand Louvre, le réaménagement de l'aile Marsan du Palais du Louvre permettra la réouverture du musée des arts décoratifs et de la bibliothèque fermés depuis 1996. Le projet a été divisé en deux tranches pour permettre la libération des espaces actuellement occupés par les ateliers pédagogiques destinés au musée. Les travaux de réhabilitation de la bibliothèque et des ateliers ont été remis en novembre 2002 et sont actuellement ouverts au public. La seconde tranche doit commencer début 2004 pour une durée de 18 mois.

Budget prévisionnel : 24,5 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : David Kahane, Oscar Tusquets et Bruno Moinard, Sylvain Dubuisson, Bernard Desmoulin

CITÉ DE LA MUSIQUE

Huit années après son ouverture au public, en 1995, la cité de la musique construite par Christian de Portzamparc dans le Parc de la Villette à Paris, manque de surfaces de bureaux. Par ailleurs la dispersion des lieux de documentation est contraignante. L'aménagement de la structure métallique dénommée « la poutre », espace vide qui traverse en partie haute l'ensemble du bâtiment doit permettre de regrouper les espaces documentaires et de créer des surfaces nouvelles de bureaux qui font aujourd'hui défaut. L'achèvement de ces travaux est prévu au 1^{er} trimestre 2005.

Budget prévisionnel : 5,19 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Christian de Portzamparc

CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre national de la danse va s'installer dans l'ancien centre administratif de la ville de Pantin, construit en 1972 par l'architecte Jacques Kalisz. Ce bâtiment situé le long du canal de l'Ourcq, à proximité du Parc de la Villette comprendra : onze studios de répétition, dont 3 ouverts au public, une médiathèque, un espace d'exposition, des espaces de conférences et d'enseignement, un espace de restauration, une salle de projection et un pôle image et les bureaux de l'administration.

Inauguration prévue : juin 2004. **Budget prévisionnel :** 15,6 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Atelier Robain-Guyesse

DÉPARTEMENT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUBAQUATIQUES ET AQUATIQUES (DRASSM) DE MARSEILLE

Afin de libérer les espaces qu'il occupe au Fort Saint-Jean à Marseille depuis 1966 pour permettre la réalisation du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), les nouveaux locaux du DRASSM, service compétent pour toute recherche archéologique nécessitant le recours à la plongée, seront construits à partir de l'automne 2004 sur un site portuaire dans le quartier de l'Estaque. Ils permettront au DRASSM de travailler dans de meilleures conditions et de renforcer son rayonnement scientifique.

Livraison : fin 2005. **Budget :** 3,6 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Tectoniques

MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE

Après la décision des autorités suisses de ne pas retenir la candidature de Marseille pour accueillir la coupe de l'America en 2007, le ministère de la culture et de la communication a décidé de réengager le projet de construction du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée dans cette ville sur le site du Fort Saint Jean et du môle J4. Le concours d'architecture sera lancé en janvier 2004.

Délais : automne 2008 pour le musée et fin 2006 pour les réserves **Budget :** 102,2 millions d'euros pour le musée et 21,1 millions d'euros pour les réserves.

Maîtrise d'œuvre : en cours



Maquette du Musée du quai Branly © D.R.

MUSÉE DE L'ORANGERIE DES TUILERIES

Le 17 septembre, un vestige de l'enceinte de Charles IX était découvert à l'occasion des recherches archéologiques menées sur le chantier. Jean-Jacques Aillagon a alors demandé que l'ensemble de l'ouvrage soit dégagé sur l'emprise du chantier de façon à ce qu'un relevé complet puisse en être fait. Le 20 novembre, il a nommé une commission de spécialistes pour aviser du traitement qu'il conviendrait de réserver à ces vestiges qui datent de la deuxième moitié du XVI^e siècle et dont l'arasement a commencé dès le XVII^e siècle. Après la transmission des conclusions auxquels la commission sera parvenue d'ici la fin de l'année, Jean-Jacques Aillagon fera connaître sa décision sur le devenir des vestiges début 2004.

Livraison/budget : hors délais/surcoût lié aux découvertes archéologiques.

Maîtrise d'œuvre : Agence Brochet, Lajus, Pereyo, Michel Gontal, Alain-Charles Perrot

LE MUSÉE DU QUAI BRANLY

En bordure de Seine, à proximité de la tour Eiffel, le futur musée du quai Branly présentera les œuvres des civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique. Musée d'arts et de civilisations, ce bâtiment qui s'étend sur 40 000 m² aura notamment la vocation de contribuer à la recherche et à l'enseignement. L'objectif de l'architecte Jean Nouvel a été de mettre le musée à distance du monde urbain contemporain, par l'installation d'un vaste jardin de 18 000 m² protégé de la rue par un écran de verre. Depuis 2002, la construction du musée est entrée dans une phase opérationnelle. L'auditorium, les salles de cours et de projection sont en voie d'achèvement tout comme les réserves. Les premiers bâtiments qui abriteront la médiathèque et les services administratifs seront achevés à l'automne 2004. Parallèlement à la construction du musée, l'établissement public mène plusieurs grands chantiers, notamment ceux des collections et de la médiathèque

Budget prévisionnel : 216 millions d'euros. Le calendrier des travaux prévoit une livraison complète du bâtiment à l'été 2005, les travaux d'installation et l'aménagement du jardin se finissant à l'automne 2005. L'ouverture au public est prévue pour le premier janvier 2006.

Maîtrise d'œuvre : Agence Jean Nouvel

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS (ENSAD)

Inscrites à l'angle de la rue d'Ulm et de la rue Erasme, les différentes constructions de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) sont limitrophes des bâtiments de l'Institut national de recherche pédagogique et de l'École normale supérieure. En 1991 après le choix de maintenir l'ENSAD sur son site, il a été décidé d'entreprendre des travaux tendant à homogénéiser et à réunifier les différents bâtiments. Entre 1996 et 1998, une première phase de travaux a abouti à la reconstruction du bâtiment Erasme et à la rénovation du bâtiment Angle. Une seconde phase de travaux doit être achevée en 2004 avec la reconstruction du bâtiment Vissol et la réhabilitation du bâtiment Ulm.

Budget prévisionnel : 20 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Agence Brochet, Lajus, Pereyo

Le ministère de la culture et de la communication a mandaté l'EMOC (établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels) pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux présentés dans ce dossier à l'exception de ceux de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (elle est assurée par le Service national des travaux) et du Musée quai Branly.

QUATRE ÉCOLES D'ARCHITECTURE EN TRAVAUX

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation des écoles d'architecture, quatre projets ont d'ores et déjà été engagés par le ministère de la culture et de la communication.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS BELLEVILLE

L'inadaptation des espaces dont dispose l'École d'architecture sur son site de la rue Rébéval, a conduit à une réinstallation dans les locaux de l'ancien lycée professionnel Diderot. Situé à proximité de son site originel, cette nouvelle implantation permettra à l'école de bénéficier de locaux et de moyens adaptés à ses missions et de s'ouvrir sur la ville, notamment par le choix d'un site doté d'une forte inscription urbaine.

Démarrage des travaux : 3^e trimestre 2004. **Livraison :** 2^e trimestre 2006.

Budget prévisionnel : 31 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Jean-Paul Philippon

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PARIS VAL DE SEINE

Située au cœur de la ZAC Paris Rive Gauche, dans le 13^e arrondissement de Paris, sur le site de la SUDAC, ancienne usine d'air comprimé créée en 1891, la construction de nouveaux locaux pour l'école démarrera au premier semestre 2004. Ils permettront d'accueillir 1 500 étudiants.

Livraison prévue : 2^e trimestre 2005. **Budget prévisionnel :** 36,4 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Frédéric Borel

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE VERSAILLES

Ecole d'architecture de Versailles © EMOC
octobre 2003

L'École d'architecture de Versailles est installée, depuis 1970, dans plusieurs bâtiments situés dans la Petite écurie, de la Maréchalerie et de la Forge du Château de Versailles. Chacun de ces espaces fera l'objet d'une campagne d'aménagement intérieur. Les travaux sur les toitures et les murs de la Maréchalerie et de la Forge sont aujourd'hui achevés et ceux de l'aménagement intérieur de ces bâtiments viennent de commencer. Le programme de la deuxième phase de travaux portera quant à lui sur une surface d'environ 6 000 m². Ils vont s'échelonner jusqu'à fin 2006.

Budget prévisionnel : 11,3 millions d'euros pour les murs et toitures ainsi que l'aménagement intérieur de la Maréchalerie et de la Forge ainsi que pour première phase d'aménagement intérieur de la Petite écurie ; 5,98 millions d'euros pour la seconde phase de l'aménagement intérieur de la Petite écurie.

Maîtrise d'œuvre : Antoinette Robint, Claire Guyesse, Frédéric Beckman et Florence N'Thépé

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANTES



Ecole d'architecture de Nantes © Lacaton-Vassal

La construction de nouveaux locaux pour l'école d'architecture, qui accueillera 800 étudiants, s'intègre dans le projet de réaménagement urbain de l'ensemble de l'île de Nantes établi par l'équipe de l'atelier éponyme (Alexandre Chemetoff et Jean-Louis Berthomieu).

Démarrage des travaux : fin 2004.

Livraison prévue : 3^e trimestre 2006.

Budget prévisionnel : 23,8 millions d'euros.

Maîtrise d'œuvre : Anne Lacaton et Philippe Vassal

LA RÉFORME DU MÉCÉNAT : COMMENT S'INFORMER ?

Après la promulgation de la loi relative au développement du mécénat et des fondations le 1^{er} août 2003, la mission pour le mécénat que Jean-Jacques Aillagon a constituée sous l'autorité de François Erlenbach, met en œuvre une série d'actions pour mieux faire connaître, auprès des entreprises comme des particuliers, les différentes dispositions de ce texte.

Première mesure : la diffusion d'une brochure d'information, tirée à 50 000 exemplaires, permettra de mieux faire connaître à l'ensemble des acteurs du secteur économique concerné les avantages des différents scénarios de mécénat possibles. Cette brochure explique les différents aspects de la nouvelle législation sur le mécénat ainsi que les dispositions concernant les « trésors nationaux » ou les œuvres d'intérêt général situées à l'étranger.

Après que Jean-Jacques Aillagon eut reçu, le 3 novembre, les directeurs de la communication des 100 premières entreprises françaises, un réseau de « correspondants mécénat » a été constitué sur l'ensemble du territoire. Ce réseau, qui comprend une centaine de membres dont la liste peut être consultée sur le site internet www.culture.gouv.fr, a pour but relayer l'information sur le mécénat sur le terrain. Deux réunions avec ces correspondants sur le mécénat et le patrimoine (Versailles, le 6 no-

vembre) et le mécénat et le spectacle vivant, le cinéma, les bibliothèques (Bibliothèque nationale de France, le 4 décembre), seront suivies par des interventions en régions dans les Directions régionales des affaires culturelles et les Chambres de commerce.



Julio González, 1930 Tête en profondeur, 1930 fer, forgé, soudé. Original unique © ADAGP, Paris 2003 Coll. Centre Pompidou, Musée national d'art moderne / © CNACGP/MNAM/dist. RMN, Photo Georges Mergueditchian

CENTRE POMPIDOU une œuvre de Julio Gonzalez acquise grâce au mécénat de la Société Pernod Ricard

Une exceptionnelle sculpture en fer de Julio Gonzalez (1876-1942), *Tête en profondeur*, vient d'enrichir les collections du Centre Pompidou - musée national d'Art moderne. Créée en 1930, elle constitue le fleuron du cycle des *Têtes masques*, qui prolonge la collaboration de Gonzalez avec Picasso engagée avec la réalisation des *Figures*, en 1928. L'œuvre a été acquise grâce au mécénat de la Société Pernod Ricard, en application des dispositions fiscales de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, qui encouragent le mécénat d'entreprise en faveur de l'achat de biens culturels présentant le caractère de trésors nationaux.

Elle est le troisième trésor national - et la première œuvre du XX^e siècle - à bénéficier de ce dispositif, après la série des neuf panneaux d'Oudry et grâce au mécénat d'Axa les deux dessins de Rosso (1494-1520) « Saint Roch distribuant son héritage » et « La visitation » entrés dans les collections du Louvre.

NOMINATIONS

OLIVIER JAPIOT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS

Né en 1968, ancien élève d'HEC et de l'ENA, Olivier Japiot est maître des requêtes au Conseil d'État depuis 1998. Il a été aussi maître de conférences à l'Institut d'études politiques (1995-1999) et conseiller juridique du délégué interministériel à la sécurité routière (1995-1999). Rapporteur de l'étude du Conseil d'État sur Internet et les réseaux numériques (1998) et du rapport sur L'État et les nouvelles technologies de l'information (2000), il a été secrétaire général de la préfecture de la Mayenne (1999-2002) puis conseiller technique pour les affaires juridiques au cabinet de Jean-Jacques Aillagon (2002-2003). Il devient directeur général adjoint de l'Opéra national de Paris.

JEAN GUEGUINOU, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DU LOUVRE

Délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, Jean Gueguinou a été nommé président du conseil d'administration de l'École du Louvre. Jean Gueguinou a été notamment consul général à Jérusalem (1982-1986), ambassadeur à Prague (1990-1993), à Londres (1993-1998) et à Rome, auprès du Saint-Siège (1998-2000). Il est membre du Comité du patrimoine culturel au ministère de la culture et appartient aux conseils de l'Association française d'action artistique (AFAA), des Amis du Louvre, des Amis de Versailles et des Arts Florissants.

ANITA WEBER REJOINT L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES

Anita Weber a été membre du cabinet du secrétaire d'État à l'enseignement technique (1991-1992), de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture (1992-1993) et de Catherine Trautmann ministre de la culture et de la communication (1997-1998). Depuis 1998, elle a été successivement déléguée au développement et aux formations puis directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Elle entre à l'inspection générale de

l'administration des affaires culturelles.

CHANTAL CUSIN-BERCHE, DIRECTRICE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (CNAP)

Née en 1943, diplômée de l'École Nationale des Beaux-arts de Paris, Chantal Cusin-Berche a notamment assuré la direction artistique du Centre d'art contemporain de la Ferme du Buisson (1992-2001). Après avoir dirigé l'Association des Directeurs de Centres d'art contemporain (DCA) de 1999 à 2001, elle préside l'édition 2001 du Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), sur le thème L'art, des artistes et des professions, changer les conditions de l'art en France. Sa connaissance du milieu professionnel de l'art contemporain et de ses acteurs la conduit à la Délégation aux arts plastiques (DAP), où elle dirige le Département des artistes et professions (2002-2003). En novembre 2003, elle est nommée directrice du Centre national des arts plastiques (CNAP), dont Jean-Pierre Courcol assurera la présidence.

ABRAHAM BENGIO, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL-ADJOINT A LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE

Né en 1949, agrégé de lettres classiques, Abraham Bengio a commencé sa carrière dans l'enseignement, avant de rejoindre, au ministère des affaires étrangères, les réseaux culturels français à l'étranger. De 1979 à 1983, il a été directeur de l'Institut français de Madrid. A partir de 1983, il a rejoint le ministère de la culture, où il a été conseiller pour l'action culturelle et le théâtre en Picardie (1983-1985), puis, successivement, directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne (1985-1990), de Franche-Comté (1990-1993), de Midi-Pyrénées (1993-1996), et de Rhône-Alpes (1996-2003). Abraham Bengio est également membre de la mission pour le débat national sur l'avenir du spectacle vivant, confiée le 4 novembre à Bernard Latarjet (*lire page 4*).



Fauteuil Big Easy © Ron Arad, collection FNAC

Arts plastiques

LE SALON DU MEUBLE DE PARIS INVITE LA SECTION DESIGN DU FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN

L'exposition *Sièges de collection* est conçue à partir d'une sélection de près de 200 objets acquis dans le cadre de la section Design du Fonds national d'art contemporain (FNAC). Aujourd'hui, en accueillant pour la première fois une collection publique dans un espace d'exposition professionnel, le Salon du Meuble de Paris ambitionne de montrer la force inventive du design français et européen aux professionnels de l'ameublement ainsi qu'au grand public. Pourquoi le siège ? Parce que, tout en étant l'objet d'usage le plus courant qui soit, il constitue le support d'étude privilégié des collections de design du XX^e siècle. Cet événement préfigure la grande exposition de l'ensemble de la collection design du Fonds national d'art contemporain, qui se tiendra au Palais de la Porte Dorée, à Paris, à l'automne 2004.

Exposition ouverte au public du 7 au 12 janvier 2004 de 11 h à 19 h.

Salon du Meuble de Paris, pavillon Métropole, parc des expositions, Porte de Versailles, 75015 Paris

Catalogue DESIGN & Sièges de collection - Le Fonds national d'art contemporain au Salon du Meuble de Paris 100 pages, 200 photos couleurs, Édition Industries Françaises de l'Ameublement/Le Seuil

Spectacles

LE POINT SUR... LA COMMISSION DU THÉÂTRE FRANCOPHONE

La commission internationale du théâtre francophone (CITF), s'est réunie à Limoges, à l'occasion du 20^e anniversaire du festival des francophonies en Limousin.

Depuis 1987, le ministère de la culture et de la communication mène avec la Belgique, le Canada, le Québec et l'Agence internationale de la francophonie une action commune pour le théâtre.

En 17 ans, une centaine de projets ont été soutenus autour de plus de 300 artistes. La CITF est ainsi devenue l'un des principaux acteurs des échanges internationaux dans le domaine du théâtre multipliant par 10, depuis des débuts, le nombre de projets candidats.

En 2003, 5 spectacles ont été retenus faisant intervenir des partenaires artistiques d'horizons différents. Deux exemples : *Qui-chott* auquel participent des équipes française, béninoise et algérienne et dont le projet de tournée au Bénin et en Algérie sera soutenu par la CITF ; *Pièces d'identité*, écrit par de jeunes auteurs, monté par le « Théâtre de la pensée folle » et qui réunit des partenaires du Burkina-Faso, du Niger, du Cameroun et de France sera également aidé. Trois autres spectacles : *Des ponts et des civilisations*, *Ouaga-Villejuif* et *Le moine noir*, produit entre la Belgique, le Québec et le Canada, illustrent également, au nombre des projets retenus, ce théâtre francophone que la CITF met en valeur et soutient.

Cette année encore, et jusqu'en 2004, c'est la France, représentée par le ministère de la culture, qui en assure le secrétariat général et sert de guichet unique pour l'ensemble des candidatures.

Renseignements :
patrick.ciercoles@culture.gouv.fr

Coopération franco-américaine LE XVII^e FRANÇAIS DANS L'OREGON



Nicolas Poussin (*Les Andelys* 1594 - Rome 1665), Achille avec les filles de Lycomède, 1656. Virginia Museum of Fine Arts, achat du musée, *The Arthur and Margaret Glasgow Fund 57.2*. Cette exposition bénéficie d'une subvention du Federal Council on the Arts and the Humanities.

Cette exposition est la première organisée à partir des collections de l'ensemble des dix-huit musées de FRAME (French Regional and American Museums Exchange), collectif fondé en 1999 et qui a pour vocation d'instaurer entre les musées membres des réalisations communes, telles qu'expositions et projets pédagogiques, pour un enrichissement mutuel et une diffusion plus large de leurs collections de part et d'autre de l'Atlantique. Elle dévoile, au Portland Art Museum (Portland, Oregon), l'extraordinaire richesse artistique du XVII^e siècle français.

Organisée par le Portland Art Museum, l'exposition rassemble des œuvres majeures des peintres français les plus connus de l'époque, dont Georges de La Tour et Nicolas Poussin, ainsi que des chefs-d'œuvre d'autres artistes qui tous contribuèrent à l'avènement de Paris comme capitale artistique mondiale. Les œuvres présentées ont toutes été choisies parmi les collections des musées français et américains de FRAME.

L'exposition, qui permet au public américain de découvrir non seulement les œuvres d'artistes très connus mais aussi celles de peintres qui le sont moins (de Georges Lallemand à Valentin de Boulogne et de Michel 1^{er} Corneille à Jean-Baptiste Monnoyer), a été mise au point par la conservatrice consultante en art européen du Portland Art Museum, Penelope Hunter-Stiebel, de concert avec deux spécialistes français, Arnauld Brejon de Lavergnée, ancien directeur du musée des Beaux-Arts de Lille, et Michel Hilaire, directeur du musée Fabre de Montpellier.

« Le Triomphe de la peinture française, chefs-d'œuvre du XVII^e siècle des musées de FRAME ». Portland Art Museum, Portland, Oregon, jusqu'au 4 janvier 2004, puis Birmingham, Alabama, 25 janvier-11 avril 2004.

Un élément important de la diplomatie culturelle bilatérale

La cinquième réunion annuelle du collectif FRAME qui réunit 9 musées français et 9 musées américains de niveau régional s'est tenue à Portland à l'occasion de l'ouverture de l'exposition, en présence de Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France, présidente de FRAME, et de Françoise Cachin et Elizabeth Rohatyn, directrices générales auxquelles revient l'initiative de la création du collectif en 1999. Devenu en quelques années un élément important de la diplomatie culturelle bilatérale, FRAME a pour vocation d'instaurer entre les musées membres des réalisations communes, pour une diffusion plus large de leurs collections de part et d'autre de l'Atlantique. Si trois grandes expositions ont déjà été organisées par le collectif, « Le Triomphe de la peinture française » est la première à bénéficier de la collaboration de l'ensemble des dix-huit musées membres.

Communication

LA MODERNISATION DU RÉGIME DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE DU VIDÉOGRAMME EST CONFIRMÉE

La réforme de la taxe sur les vidéogrammes vient d'entrer en vigueur avec la publication de ses textes d'application. Ils favorisent la participation accrue de la vidéo au financement de la production cinématographique.

Comme il l'avait annoncé dans sa communication en conseil des ministres du 30 avril, Jean-Jacques Aillagon a souhaité que la réforme de la taxe sur les vidéogrammes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, s'accompagne d'une modernisation des aides gérées par le Centre National de la Cinématographie (CNC, lire l'encadré). Le décret et les arrêtés parus au Journal officiel en date du 25 octobre, élaborés suite à une large concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, modernisent les aides aux éditeurs de vidéogrammes et favorisent leur participation accrue au financement de la production cinématographique.

Les principales évolutions

- » Une augmentation de 50 % des aides automatiques aux éditeurs vidéo destinées à soutenir leur investissement dans les productions récentes (le « taux de soutien automatique » passe ainsi de 4 % à 6 % du chiffre d'affaire réalisé sur les ventes de vidéos de films français) ;
- » une simplification de la fixation annuelle du taux de soutien automatique ;
- » une ouverture des aides à l'édition de courts métrages sous forme de collection ou en accompagnement d'un long métrage ;
- » le recentrage des aides sélectives à la vidéo sur des projets

d'intérêt culturel prononcé, permettant notamment le sous-titrage en langues étrangères de films visant des marchés à l'exportation ;

» un renforcement de la commission sélective vidéo, qui sera désormais présidée par un professionnel.

Les membres de cette commission ont été nommés le 12 novembre par le Directeur général du Centre national de la Cinématographie (CNC).

La vidéo soutient le cinéma français

La mise en place de cette réforme des aides à la vidéo marque ainsi la forte volonté du ministre de la culture et de la communication de mieux intégrer un secteur en pleine expansion dans le système de soutien français et de lui permettre de devenir un acteur à part entière de la filière cinématographique et audiovisuelle.

Jean-Jacques Aillagon souhaite qu'au cours des prochains mois la concertation se poursuive sur les différentes mesures complémentaires qui pourraient être prises, notamment pour améliorer la part de marché du film français dans les ventes de vidéogrammes et faire de la vidéo un soutien du cinéma dans toute sa diversité. Par ailleurs, Jean-Jacques Aillagon se félicite de la parution du décret sur les aides régionales permettant au CNC, au travers de conventions, de favoriser la création par les collectivités territoriales de fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle.



DOMINIQUE PAÏNI NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'AIDE SÉLECTIVE À L'ÉDITION VIDÉO

David Kessler, Directeur général du Centre national de la Cinématographie a nommé pour une durée de deux ans, les membres de la commission d'aide sélective à l'édition vidéo. Celle-ci sera désormais présidée par Dominique Païni, ancien directeur de la Cinémathèque Française et actuellement Directeur du développement culturel du Centre Pompidou.

La nouvelle Commission d'aide sélective à l'édition vidéo s'est réunie une première fois les 19 et 20 novembre. Elle s'est prononcée sur 150 dossiers de demande d'aide portant sur des projets d'édition d'œuvres cinématographiques de court et long métrage français et étranger. La commission a accordé une aide financière à 74 projets, qui ont été jugés comme présentant un intérêt culturel particulier, pour un montant total de 944 500 euros. La liste des projets aidés est disponible sur le site Internet du CNC à l'adresse www.cnc.fr. Un calendrier précisant les dates de réunion de la Commission d'aide sélective à l'édition vidéo en 2004 sera publié en début d'année.

DEUX ÉTUDES SUR LA VIDÉO

Alors que la vidéo est un acteur de plus en plus important de la filière cinématographique le CNC a décidé de mener jusqu'à la fin de l'année plusieurs études. Premiers titres : investissements publicitaires de la vidéo et contenu des DVD.

A l'occasion des Rencontres cinématographiques qui se sont tenues à Beaune du 23 au 26 octobre, organisées par l'Association des réalisateurs producteurs, le CNC a rendu publiques deux études. *Les investissements publicitaires de la vidéo* a été réalisée par l'institut Carat TVMI et présente une analyse des investissements des annonceurs vidéo selon les médias. Elle indique que le marché du DVD est très concentré tant au niveau des médias (76,9 % des investissements sont orientés vers la télévision) qu'au niveau des annonceurs (TF1 et M6 se partagent la moitié des sommes investies). Par ailleurs, on apprend aussi que 80 % des investissements publicitaires en faveur de la vidéo concernent le cinéma et 60,3 % des investissements assurent la promotion de films américains contre 18,6 % pour les films français.

La seconde étude, confiée à l'Institut QualiQuanti, présente une analyse du *Contenu des DVD de films cinématographiques* et plus particulièrement des bonus qu'ils contiennent. Elle répertorie pas moins de 19 catégories de bonus : les plus courantes sont les bandes-annonces, *making-off*, filmographies et commentaires audio.

Diversité culturelle LA FRANCE PRÉSENTE UN MEMORANDUM DEVANT L'UNION EUROPÉENNE

Avant que l'Irlande ne prenne la succession de l'Italie pour assurer la présidence de l'Union européenne, Jean-Jacques Aillagon a remis le 24 novembre à ses homologues irlandais et italien, ainsi qu'à Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la culture et de l'audiovisuel, un mémorandum sur la place de la culture dans l'Union européenne élargie.

Sur le chapitre de la diversité culturelle, la France estime essentiel de « garantir le mandat de la Commission dans la conduite des négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) » et de refuser toute offre de libéralisation supplémentaire dans le secteur audiovisuel et culturel. Elle propose aussi d'inscrire, de façon complémentaire, le respect de la diversité culturelle dans un instrument juridique contraignant qui sera placé sous l'égide de l'UNESCO. Afin de traduire en acte « son approche spécifique des négociations commerciales en faveur de la diversité culturelle, ajoute le mémorandum, l'Europe devrait intégrer de façon systématique une composante culturelle au sein de ses programmes externes ».

La France estime par ailleurs « primordial » de légitimer les systèmes d'aides au secteur culturel en garantissant leur validité au regard des politiques communautaires, notamment celle de la concurrence. Elle a indiqué aussi l'importance que revêtait à ses yeux le fait de sécuriser le financement du secteur public audiovisuel. Le soutien aux industries culturelles, a rappelé aussi Jean-Jacques Aillagon, passe également par l'application d'un taux réduit de la TVA sur le disque, par la lutte contre la piraterie et la contrefaçon ainsi que par le développement de la recherche dans le domaine de la diffusion sécurisée des œuvres culturelles par les nouvelles technologies de l'information.

La France entend par ailleurs défendre la pérennité de la directive Télévision sans frontières à propos de laquelle elle se dit toutefois prête à accepter quelques aménagements.

DIALOGUE ENTRE LES CULTURES ET PRÉVENTION DES CONFLITS EN EUROPE

Lors d'une réunion consécutive à celle du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) qui s'est tenue à Opatija (Croatie) du 20 au 22 octobre (voir *Lettre d'information* n° 111), les ministres de la culture des États membres du Conseil de l'Europe ont adopté une déclaration pour le dialogue interculturel et la prévention des conflits. Cette déclaration est complémentaire de la décision adoptée par l'UNESCO au mois d'octobre d'engager la négociation d'une convention internationale sur la diversité culturelle. L'une des initiatives de la déclaration est d'organiser chaque année un Forum interculturel sur la diversité et la démocratie culturelle. C'est ainsi que la ville de Sarajevo s'apprête à accueillir en décembre prochain le premier Forum interculturel.

Site internet du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int>



Oui, il l'a su de justesse.

Sous-titrage de Paule Palacios-Dalens © D.R.

Arts plastiques

PAULE PALACIOS-DALENS LAURÉATE DE LA BOURSE AGORA 2003

Destinée à récompenser de jeunes designers travaillant en France, la bourse Agora a été décernée cette année à la designer Paule Palacios-Dalens. Le projet de la lauréate porte sur la conception d'un sous-titrage pour la télévision destiné aux sourds et malentendants. D'un montant de 15 000 euros, la bourse permettra à Paule Palacios-Dalens de mener à terme sa recherche afin de soumettre à des chaînes de télévision un prototype. La bourse Agora est soutenue par le ministère de la culture et de la communication (Délégation aux arts plastiques) depuis 1990.



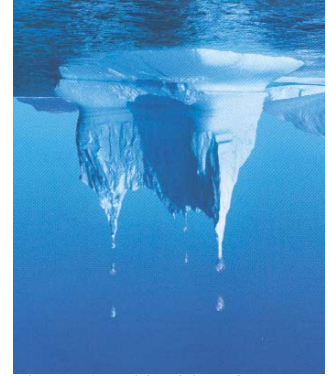
Publication

L'INVENTION D'UNE VILLE « ROYAN ANNÉES 50 »

Royan, ville en grande partie détruite par des bombardements en 1944, est aujourd'hui considérée comme la ville « la plus années 50 de France ». La reconstruction de Royan est en effet perçue de nos jours comme une contribution majeure à l'émergence de la modernité architecturale urbaine et technique. C'est ce processus global d'invention d'une ville que l'ouvrage tente de retracer à travers des dessins et des plans

d'époque dont une grande partie spectaculaire était jusqu'alors inédit. Cet ouvrage vient d'être distingué par le prix d'architecture 2003 de l'académie d'architecture.

L'invention d'une ville « Royan, années 50 », ouvrage de Gilles Ragot, Thierry Jeanmonod et Nicolas Nogue, collection « cahiers du patrimoine », 50 euros.



Visuel de l'exposition Climax © D.R.

Sciences

CLIMAX, UNE EXPOSITION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Jusqu'au 31 août 2004

Fidèle à ses grandes expositions prospectives sur l'avenir de notre planète, la Cité des sciences et de l'Industrie s'intéresse aujourd'hui aux évolutions climatiques de la Terre. Effet de serre ? Réchauffement climatique ?

Transformations de l'environnement ? En partant de ces interrogations, Climax propose une spectaculaire plongée en images de synthèse sur cette Terre de demain et imagine les transformations de notre environnement selon différents scénarios d'anticipation. Ce temps fort de l'exposition est accompagné par deux contrepoints : parole aux experts qui analysent les conséquences du réchauffement de la planète et parole au... visiteur qui prend le contrôle, dans un jeu de simulation, des activités humaines responsables du réchauffement de la Terre. Et aussi des ateliers, un cycle de neuf cours et *Climax*, le livre de l'exposition co-édité par la Cité des sciences et les éditions Adam Biro (30 euros).

L'exposition a été réalisée grâce au soutien de Gaz de France et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Cité des sciences et de l'industrie, 30 avenue Corentin Cariou 75019 Paris, 01 40 05 80 00, www.cite-sciences.fr

15/Actualité

LETTRÉ D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DÉCEMBRE 2003

Handicap

UNE CONVENTION POUR L'ACCÈS AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Les 1^{ères} Rencontres Art, Culture et Handicap organisées conjointement par le ministère de la culture et de la communication, le secrétariat d'État aux Personnes handicapées et la ville de Bourges, ont permis de mettre en lumière le travail entrepris pour que les personnes handicapées accèdent à la culture.

Temps fort des Rencontres Art, Culture et Handicap, la signature d'une convention pour l'accessibilité des monuments historiques, entre le Centre des monuments nationaux et quatre associations œuvrant pour les personnes handicapées. Malgré les contraintes particulières qu'imposent les monuments historiques, Jean-Jacques Aillagon s'est engagé à ce que « cette action de l'État et des associations [conduise] rapidement, à des aménagements essentiels pour notre pays ». Premiers aménagements prévus : la mise en accessibilité de la cour du château de Chambord, et celle de la basilique Saint-Denis, deux sites désignés comme « sites pilotes pour l'accessibilité ».

Les signataires de cette convention avec le Centre des monuments nationaux : le GIPH (groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques), l'APF (l'Association des paralysés de France), l'UNAPEI (l'Union nationale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales) et la FNSF (la Fédération nationale des sourds de France).

LA 9^e SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

Du 13 au 20 mars

Pour l'édition 2004 de la semaine de la langue française et de la francophonie, le choix des traditionnels 10 mots a été confié à dix auteurs et artistes francophones qui ont chacun proposé un mot sur le thème « le français une langue qui rapproche ». Ils serviront de fil conducteur aux manifestations organisées pour la

Semaine de la langue française et de la francophonie, qui se déroulera du 13 au 20 mars 2004 à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie (20 mars 2004).

Yasmina Traoulsi (auteure brésilienne) a proposé **amertume**, Mimi Barthélémy (conteuse haïtienne) **bouline**,

Michèle Rakoton (auteure malgache) **brousse**,

Anna Moï (auteure vietnamienne) **déambuler**,

Gilles Vigneault (chanteur québécois) **espérance**,

Ahmadou Kourouma (auteur ivoirien) **lumière**,

Philippe Claudel (auteur français) **ombellifère**,

Fellag (écrivain et metteur en scène algérien) **tactile**,

Dany Laferrière (auteur haïtien) **tataouiner**

et le dixième mot, **farfadet**, est tiré de l'œuvre de George Sand dont le ministère de la culture et de la communication célébrera en 2004 le bicentenaire de la naissance.

Le programme complet sera disponible sur le site internet www.dgflff.culture.gouv.fr ainsi qu'un espace d'expression autour des dix mots, « La chaîne des mots », où tout un chacun est invité à apporter sa contribution.

Pour plus d'informations : 01 40 15 36 81 ou astrid.roche@culture.gouv.fr



Bureau de Gustave Moreau © D.R.

Collections

LE MUSÉE GUSTAVE-MOREAU A 100 ANS

Pour le centième anniversaire du musée national Gustave-Moreau, inauguré en janvier 1903, le cabinet de réception de Gustave Moreau a été restauré et ouvert au public. L'établissement a reçu près de 29 000 visiteurs en 2002 et a été visité aussi bien par des Français que par des étrangers, parmi lesquels de nombreux Japonais. 80 % des visiteurs se sont, à

l'issue de leur visite, déclarés satisfaits ou très satisfaits. Et si l'importance et la séduction de l'œuvre de Gustave Moreau ne sont évidemment pas pour rien dans cette appréciation, il n'en reste pas moins certain que le charme du lieu joue également un grand rôle (49 % des visiteurs s'y déclarent sensibles).

Un charme qui a toujours été celui de cette maison-musée voulue et conçue par l'artiste lui-

même. L'établissement a enregistré, en cette année 2003 marquée par la célébration de son centenaire, une nette augmentation du nombre de ses visiteurs. Elle a été, par rapport à l'année précédente, de 22 % en juillet, de 42 % en août, de 80 % en septembre et en octobre.

Musée national Gustave-Moreau,
14, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris.
Tél. : 01 48 74 58 31

Culture.fr

MELVIL POUPAUD, PROCHAIN INVITÉ DE « CRÉATIONS EN LIGNE » SUR WWW.CULTURE.FR



Sur le nouveau portail, culture.fr, le ministère de culture et de la communication réserve un espace à la création contemporaine baptisé « créations en ligne ». Chaque mois, une nouvelle œuvre spécialement créée pour cet espace est ainsi mise en ligne. Après la proposition de Bernard Joisten, en collaboration avec Air, intitulée « la trace », l'acteur Melvil Poupaud a réalisé *Coming soon : cinématographie d'un territoire imaginaire*.

Dans ce film, l'artiste invite le spectateur à entrer dans son imaginaire cinématographique à travers 6 films qu'il a écrits, réalisés et interprétés depuis l'âge de dix ans. L'œuvre se présente sous la forme d'un *road movie* : une route bordée de grands panneaux publicitaires qui défilent. Ce sont des affiches de films. Le voyageur-internaute peut s'arrêter à son gré devant ces affiches pour les regarder : il est possible de visionner des photos des films, des extraits, et même les bandes annonces. Melvil Poupaud a su également jouer avec les codes du cinéma en proposant des films de genre : comédie, horreur, policier... Il nous invite à envisager ce parcours comme un jeu dans lequel l'internaute pourra se créer sa propre « cinémathèque imaginaire » à partir de ses films fantômes.

Cette production bénéficie du soutien du DICREAM (CNC-DAP, Ministère de la culture et de la communication).

DIDIER FUSILLIER : « BIENVENUE À LILLE 2004 »

Didier Fusillier est un extraterrestre habillé en directeur de théâtre : après avoir investi les scènes de Maubeuge ou Créteil, il décide aujourd'hui de transformer Lille en « *astronef* ». La métropole nordiste devient en 2004 capitale européenne de la culture.

Si jamais on voulait le définir, la solution la plus commode serait de dire que Didier Fusillier est directeur de théâtre. Son expérience en tant que directeur de la scène nationale de Maubeuge, « Le Manège », depuis 1990 et de la Maison des arts et de la culture de Créteil depuis 1993, pourrait, il est vrai, le laisser croire. Pourtant, on s'apercevra très vite que Didier Fusillier est beaucoup trop à l'étroit dans ces habits de directeur de théâtre. Dénicheur de toutes les formes de spectacles à travers le monde, il court de New York à Tokyo, et de Pékin à Montréal, à la recherche de dramaturgies qui échappent encore, elles aussi, aux définitions. Elles mêlent la chorégraphie, les nouvelles technologies à l'expression théâtrale. Et inventent de nouveaux rapports sociaux. Cette réinvention permanente du spectacle dans la Cité lui a d'ailleurs valu, en 1991, le grand prix national de l'entreprise culturelle. Son action à Maubeuge, la ville de son enfance, est à ce



© D.R.

DIDIER FUSILLIER EN 4 DATES

1990 : Directeur du Manège, scène nationale de Maubeuge

1993 : Directeur de la Maison des arts et de la culture de Créteil

1998 : Commissaire général du Printemps du Québec

1999 : Directeur général de Lille 2004, capitale européenne de la culture

titre exemplaire. Dans la cité du Nord en prise au marasme économique, il sait insuffler un vent nouveau, qui passe aussi bien par les spectacles de rues, une mobilisation décalée des commerçants que par les mises en scène avant-gardistes de Bob Wilson ou de Matthias Langhoff. Le résultat auprès de la population est au-delà de ses espérances. A Créteil, autres causes, mêmes effets. L'enthousiasme de Didier Fusillier à faire découvrir le canadien Robert Lepage ou le chorégraphe Bill T. Jones, emporte l'adhésion.

2004, odysée de l'espace

Dernier défi en date, à quarante-trois ans, Didier Fusillier vient de donner le coup d'envoi, le 6 décembre, des manifestations qui feront de Lille, en 2004, la capitale européenne de la culture. Une fois encore, on rencontre toutes les difficultés à définir Lille 2004. Festival ? Vitrine ? Lieu de vie ? « *Astronef* », répond Didier Fusillier dans la préface de la brochure

de présentation de Lille 2004, conviant ainsi tous les visiteurs de l'événement à son odysée de l'espace. Avant de préciser que « *Lille 2004 est pensé comme une rencontre charnelle entre un territoire à découvrir, ses habitants, les artistes invités à produire l'événement et les visiteurs* ».

Durant cette année foisonnante, les opérations se ramasseront à la pelle. Il est important de préciser qu'elles concerneront l'ensemble du territoire régional et pas seulement la ville de Lille. Parmi les nombreuses opérations qu'il soutient, le ministère de la culture et de la communication entend favoriser celles qui donneront lieu à un développement culturel ultérieur. Ainsi de la réouverture de l'Opéra de Lille, de la transformation du Planetado en une biennale de spectacles vivants ou de la mise en valeur culturelle du bassin minier. Comment ne pas citer, parmi les cinq expositions qui ont reçu le label d'intérêt national de la direction des musées de France, *Rubens collectionneur*

à Lille et *Watteau et la fête galante* au Musée Matisse du Cateau-Cambrésis (l'une et l'autre dureront de mars à juin) ! Au total, ce sont 3,96 millions d'euros d'investissements qui seront consacrés à Lille 2004 par le ministère de la culture et de la communication

Côté jardin, citons les interventions à forte tonalité poétique, qui portent la marque de Didier Fusillier, comme la simulation d'éclipses lorsque le TGV arrivera en gare de Lille, les espaces verts à luminosité variable suivant les cycles de la lune ou encore les rue de Shanghai dont l'agitation et la vitalité lumineuse se retrouvera, comme par magie, dans celles de Villeneuve d'Asq, Dunkerque ou Lille.

2004 objectif 3000

Désirant métamorphoser Lille et sa région au delà de 2004, Didier Fusillier espère que l'effet « capitale européenne de la culture » permettra à la métropole nordiste de prendre son envol comme laboratoire artistique. D'où cette idée des « Maisons Folie ». Situées à Roubaix, à Tourcoing, à Arras mais aussi en Belgique, à Mons, à Tournai, ces douze lieux phares, d'anciennes usines le plus souvent, deviennent les symboles modernes d'un nouvel art de vivre. On peut y cultiver son jardin, cuisiner, réserver une petite salle de cinéma ou emprunter des livres. Les enfants y sont les rois et les gens accueillis en résidence doivent s'y sentir comme chez eux...

Toute l'actualité de ces événements est disponible sur : www.lille2004